

### Commune de Val-d'Illiez

La Commune de Val-d'Illiez met au concours les postes de

## Secrétaire communal (H/F) 70% - 80%

### Missions principales

- Diriger l'Administration générale communale et gérer le courrier entrant et sortant
- Assurer la responsabilité générale du secrétariat, les liens avec les autorités communales et les différents services de l'administration
- Tenir les procès-verbaux des séances du Conseil communal, des assemblées primaires et notifier les décisions y relatives
- Organiser les scrutins des votations et élections ainsi que toutes les manifestations communales

#### Profil souhaité

- Formation professionnelle supérieure avec solide expérience dans les procédures d'une administration publique et la gestion d'une équipe
- Sens de l'organisation et des responsabilités
- Aptitudes rédactionnelles
- Goût pour les relations humaines, entregent, disponibilité et discrétion
- Bonnes connaissances de l'allemand et l'anglais

# Responsable du personnel et Agent AVS (H/F) 40% - 50%

### **Missions principales**

- Assurer la fonction de chef de personnel et de responsable RH d'une équipe de 40 personnes
- Traiter les entrées, sorties, mutations et gérer la gestion des heures du personnel
- Traiter les salaires et les décomptes des assurances sociales
- Gérer les déclarations d'accidents et de maladies
- Assurer les projets liés aux RH
- Assurer la gestion de l'Agence locale AVS

#### Profil souhaité

- Brevet fédéral de spécialiste en RH, formation jugée équivalente ou expérience confirmée de plusieurs années dans un poste similaire
- Sens de l'organisation, des responsabilités, du dialogue et relationnel
- Polyvalence et discrétion
- Aptitude à la gestion d'éventuels conflits et capacité de négociation

## Entrée en fonction : 1er mai 2020 ou à convenir

Les offres de services, avec les documents usuels et prétentions de salaire sont à adresser, avec la mention « Secrétaire communal ou Responsable RH/Agent AVS H/F » à l'Administration communale de Val-d'Illiez, Route des Crosets 2, 1873 Val-d'Illiez, **pour le 13 mars 2020.** 

L'ADMINISTRATION COMMUNALE